

## METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

# NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### APPROBATION DE LA REVALORISATION ET DE L'AFFECTATION DE L'OPÉRATION D'INVESTISSEMENT : "ROND POINT D'ACCÈS AU CENTRE MUNICIPAL DE VOILE (CMV) À MARSEILLE"

Le projet d'aménagement du carrefour d'accès au site Olympique est un projet de requalification d'un tronçon de voie pour créer un accès direct sur la base nautique au niveau du croisement entre la promenade Georges Pompidou et la rue du Commandant Rolland.

Le projet portera notamment sur :

- La prise en compte des éléments structurants existants : front bâti, cheminements, traversées piétonnes, stationnement, déposes minutes et arrêts de bus.
- Le déplacement de la piste cyclable existante sur chaussée, protégée de la circulation automobile par un îlot séparateur.
- La gestion de la topographie permettant une meilleure gestion des eaux pluviales.
- Le respect et la sécurité liés aux usages avec la présence sur site des écoles de navigation, d'une base nautique, des locaux de la Direction de la mer et des clubs nautiques.
- La valorisation de l'espace situé au droit du parvis d'entrée du site en harmonie avec l'aménagement de la base nautique.
- Un traitement paysager de l'ensemble du site par une approche qualitative des ambiances, du végétal et de la nature des espaces proposés.
- La circulation et le stationnement des véhicules légers et Poids lourds.

A cet effet, une opération d'investissement 2019103300 « Marseille 13008 – Rond Point d'accès au Centre Municipal de Voile (CMV) », pour un montant de 1 200 000 € a été créée par délibération n°VOI 013-5281/18/CM du 13 décembre 2018.

Suite à la consultation des différents intervenants (concessionnaires, Métropole et commune de Marseille), le périmètre initial de l'opération représentant une surface de 5100 m<sup>2</sup> s'est agrandi de 3500 m<sup>2</sup> vers l'avenue du Colonel Serot afin de traiter l'espace viaire en lien avec le futur centre municipal de voile. Aussi, une réévaluation du montant de l'enveloppe financière apparaît nécessaire.

Il est envisagé de porter cette opération à hauteur de 2 000 000 euros TTC (+ 800 000 euros TTC).

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Cohérence territoriale, planification, politique foncière, urbanisme et aménagement

#### ■ Séance du 4 Juin 2021

90

#### URBA 030-04/06/21 CM

#### ■ Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement : "Rond point d'accès au Centre Municipal de Voile (CMV) à Marseille"

MET 21/19130/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des Jeux olympique 2024, la Ville de Marseille a présenté un projet permettant d'accueillir les sports de voiles sur le site du stade nautique du Roucas Blanc. La France ayant été lauréate pour l'accueil des Jeux olympique de 2024, la Ville de Marseille entreprend la modernisation du site du Roucas Blanc par la réalisation d'un projet permettant d'accueillir les jeux selon les chartes imposées par l'organisation Paris 2024 et de disposer à terme d'une structure permettant de maintenir les activités proposées à ce jour (sports de voile et de glisse...), de permettre au centre Municipal de Voile (CMV) d'améliorer l'accueil et la promotion des sports nautiques et de permettre au pôle France de Voile, déjà installé sur le site, de disposer d'une structure performante pour la préparation et la formation d'athlètes de haut-niveau.

La Métropole s'est engagée à réaliser l'accès à ce site par un carrefour giratoire, l'aménagement des abords immédiat des allées piétonnes, ainsi l'accès au parvis –du centre nautique et un tronçon de voirie sur la promenade Georges Pompidou 8<sup>ème</sup> arrondissement).

Le projet d'aménagement du carrefour d'accès au site Olympique est un projet de requalification d'un tronçon de voie pour créer un accès direct sur la base nautique au niveau du croisement entre la promenade Georges Pompidou et la rue du Commandant Rolland.

Le projet portera notamment sur :

— La prise en compte des éléments structurants existants : front bâti, cheminements, traversées piétonnes, stationnement, déposes minutes et arrêts de bus.

- Le déplacement de la piste cyclable existante sur chaussée, protégée de la circulation automobile par un îlot séparateur.
- La gestion de la topographie permettant une meilleure gestion des eaux pluviales.
- Le respect et la sécurité liés aux usages avec la présence sur site des écoles de navigations, d'une base nautique, des locaux de la Direction de la mer et des clubs nautiques.
- La valorisation de l'espace situé au droit du parvis d'entrée du site en harmonie avec l'aménagement de la base nautique.
- Un traitement paysager de l'ensemble du site par une approche qualitative des ambiances, du végétal et de la nature des espaces proposés.
- La circulation et le stationnement des véhicules légers et Poids lourds.

A cet effet, une opération d'investissement 2019103300 « Marseille 13008 – Rond Point d'accès au Centre Municipal de Voile (CMV) », pour un montant de 1 200 000 € a été créée par délibération n°VOI 013-5281/18/CM du 13 décembre 2018.

Suite à la consultation des différents intervenants (concessionnaires, Métropole et commune de Marseille), le périmètre initial de l'opération représentant une surface de 5100 m<sup>2</sup> s'est agrandi de 3500 m<sup>2</sup> vers l'avenue du Colonel Serot afin de traiter l'espace viaire en lien avec le futur centre municipal de voile. Aussi, une réévaluation du montant de l'enveloppe financière apparaît nécessaire.

Il est envisagé de porter cette opération à hauteur de 2 000 000 euros TTC (+ 800 000 euros TTC).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n°VOI 013-5281/18/CM du 13 décembre 2018 fixant le volume de l'autorisation de programme intitulée « Marseille 13008 – Rond-Point d'accès au Centre Municipal de Voile (CMV) » ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 1<sup>er</sup> juin 2021.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à l'aménagement du rond-Point d'accès au Centre Municipal de Voile (CMV) à Marseille;

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation de l'opération n°2019103300 intitulée «Marseille 13008 – Rond-Point d'accès au Centre Municipal de Voile (CMV) » pour un montant de 800 000 euros TTC portant le montant de l'opération de 1 200 000 euros TTC à 2 000 000 euros TTC, rattachée au programme 14 Voirie Métropolitaine, Code AP 191141BP.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2021 et suivants : Opération 2019103300 - Autorisation de Programme 191141BP.

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de territoire Marseille Provence selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée établi comme suit :

Mandaté antérieur :	6 353,21 euros TTC
CP 2021 :	7 067,64 euros TTC
Exercices suivants :	1 986 579,15 euros TTC

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Commande publique,  
Transition énergétique,  
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT



Modification du plan d'aménagement (entre autre : reprise taille rond point et PC sur chaussée) :

